

Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d’Hébertville-Station

S É A N C E E X T R A O R D I N A I R E D U
1 4 D É C E M B R E 2 0 2 0

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité d’Hébertville-Station, tenue par vidéoconférence, le lundi 14 décembre 2020, à 19 h sous la présidence de Monsieur Réal Côté, Maire.

Présents : M. Réal Côté, Maire
 Mme Valérie Villeneuve, conseillère # 1
 M. Robin Côté, conseiller # 2
 Mme Mélissa Tremblay, conseiller # 3
 M. Hamid Benouanass, conseiller # 4
 M. Pascal Vermette, conseiller # 5
 M. Michel Claveau, conseiller # 6

Formant quorum.

Également présente : Madame Marie-Ève Roy, directrice générale.

1. *MOT DE BIENVENUE DU MAIRE;*
2. *Constatation de l’avis de convocation;*
3. *Acceptation du huis clos;*
4. *Lecture et acceptation de l’ordre du jour;*
5. *Adoption des prévisions budgétaires 2021;*
6. *Période de questions;*
7. *Levée de la séance.*

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h, monsieur le Maire Réal Côté préside l’assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2. CONSTATATION DE L’AVIS DE CONVOCATION

Le maire et les conseillers constatent l’avis de convocation.

3. ACCEPTATION DU HUIS CLOS
R.8950.12.2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l’état d’urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l’état d’urgence sanitaire a été renouvelé jusqu’au 9 décembre par le décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l’arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres

à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu unanimement;

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

4. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
R.8951.12.2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Valérie Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

5. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021
R.8952.12.2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE les prévisions budgétaires 2021 soient adoptées.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été envoyée au préalable pour la séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE
R.8953.12.2020

Monsieur le conseiller Pascal Vermette propose de lever la présente séance à 19 h 14.

Monsieur Réal Côté,
Maire

Madame Marie-Ève Roy,
Directrice générale